



## Fiabilité insatisfaisante du train duplex de Bombardier

#Exploitation ferroviaire #Trains

Durant son premier mois de service commercial, le nouveau train duplex grandes lignes a connu des pannes et des retards. Les CFF présentent leurs excuses à leur clientèle pour les désagréments occasionnés et demandent au fournisseur, Bombardier, de procéder à des améliorations.



Après un mois d'exploitation en service commercial, la fiabilité du train duplex grandes lignes n'est pas encore au point. Les trains circulent depuis le changement d'horaire de décembre 2018 sur la ligne Interregio Bâle-Zurich-St-Gall-Coire (IR13/37). Bombardier et les CFF travaillent actuellement intensivement pour améliorer la fiabilité de ces trains.

### **Un défi pour le fournisseur**

Les CFF attendent de leur fournisseur, Bombardier, que les lacunes actuelles soient réglées le plus vite possible. En particulier les dérangements aux portes, les pannes de logiciel et de traction, qui comptent pour deux tiers des dérangements. Bombardier doit en outre prendre des mesures supplémentaires pour améliorer la fiabilité et le confort de circulation dans les vitesses réduites.

Des mesures ont déjà été mises en œuvre comme la présence à bord d'un technicien, l'accompagnement par des pilotes chevronnés sur ce type de véhicule, l'amélioration de logiciels de gestion des portes et une première révision préventive des portes par Bombardier.

### **Engagement sur la ligne IC1 uniquement lorsque l'exploitation sera stable**

Il est prévu d'engager les nouveaux trains sur la ligne Genève-Aéroport-St. Gall. Toutefois les CFF n'étendront le périmètre d'engagement actuel de ces trains que lorsque les douze véhicules actuels auront démontré durant plusieurs semaines leur fiabilité dans l'exploitation en tant qu'IR 13/37. Dans l'intervalle, les trains de la ligne IC1 continueront d'être assurés par des véhicules IC 2000 et VU IV.

### **Les CFF appliquent la loi sur l'égalité des personnes handicapées dans les trains Duplex TGL**

Les CFF ont reçu le 10 janvier 2019 la notification du Tribunal fédéral indiquant qu'Inclusion Handicap avait contesté le jugement du Tribunal fédéral administratif. Les CFF ne commentent pas la procédure en cours. Les CFF disposent d'une licence d'exploitation délivrée par l'Office fédéral des transports pour les trains actuellement exploités. Ce nouvel élément n'a pas d'influence sur l'exploitation actuelle.

Voir également le communiqué de presse du 21.11.2018: [Le nouveau train duplex conformes aux normes.](#)